

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	70 056 \$	42 290 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	365	472
Intérêts à recevoir	330	188
Total de l'actif	70 751	42 950
Passif		
Passif courant		
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	171	95
Total du passif	171	95
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	70 580 \$	42 855 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Parts ordinaires	70 580 \$	42 855 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Parts ordinaires	18,21 \$	18,04 \$
Cours de clôture		
Parts ordinaires	18,22 \$	18,04 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le FNB CIBC avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2024	17 372	18 253
31 décembre 2023	4 509	4 744

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2024	–	18 253	–	–
31 décembre 2023	–	4 744	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2i.

Organisation du fonds négocié en Bourse (note 1)

Le FNB CIBC a été créé le 24 mars 2021 (la *date de création*).

Catégorie	Date de début des activités
Parts ordinaires	24 mars 2021

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	1 649 \$	1 014 \$
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	277	(8)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	662	1 485
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	2 588	2 491
Autres produits		
Revenu tiré du prêt de titres ±	6	8
Total des autres produits	6	8
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	38	25
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	—	—
Coûts de transaction	—	—
Total des charges avant les renoncations/prises en charge	38	25
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	—	—
Total des charges après les renoncations/prises en charge	38	25
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 556	2 474
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)		
Parts ordinaires	2 556 \$	2 474 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série		
Parts ordinaires	3 150	2 109
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Parts ordinaires	0,82 \$	1,17 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2i)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	8 \$	100,0	11 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	—	—	—	—
Retenues d'impôt	—	—	—	—
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(2)	(25,0)	(3)	(27,3)
Revenu tiré du prêt de titres	6 \$	75,0	8 \$	72,7

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Parts ordinaires	0,06 %

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le FNB CIBC (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	2	3

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts ordinaires	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 556 \$	2 474 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables		
Du revenu de placement net	(1 568)	(984)
Des gains en capital nets réalisés	(31)	—
Remboursement de capital	(111)	(79)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(1 710)	(1 063)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	30 459	8 703
Montant reçu au réinvestissement des distributions	35	—
Montant payé au rachat de parts	(3 615)	—
Total des transactions sur parts rachetables	26 879	8 703
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 725	10 114
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	42 855	32 741
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	70 580 \$	42 855 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)		
Aux 31 décembre 2024 et 2023		
Solde au début de la période	2 375	1 875
Parts rachetables émises	1 700	500
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	—	—
	4 075	2 375
Parts rachetables rachetées	(200)	—
Solde à la fin de la période	3 875	2 375

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	2 556 \$	2 474 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(277)	8
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(662)	(1 485)
Achat de placements	(47 805)	(11 476)
Produits de la vente de placements	20 978	2 790
Intérêts à recevoir	(142)	(35)
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(25 352)	(7 724)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	30 459	8 703
Montant payé au rachat de parts	(3 615)	—
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 599)	(994)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de financement	25 245	7 709
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	(107)	(15)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	—	—
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	472	487
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	365 \$	472 \$
Intérêts reçus	1 507 \$	979 \$

FNB indiciel obligataire canadien CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,95 %	2025/12/15		642 000	623	636	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,90 %	2026/09/15		1 117 000	1 064	1 098	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,35 %	2028/03/15		855 000	814	838	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,65 %	2028/12/15		302 000	293	298	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,10 %	2029/09/15		646 000	619	618	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,75 %	2030/06/15		1 717 000	1 523	1 595	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	4,25 %	2034/03/15		1 691 000	1 759	1 784	
Société canadienne des postes	4,08 %	2025/07/16	série 2	49 000	49	49	
CPPIB Capital Inc.	4,75 %	2033/06/02		665 000	708	716	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		4 065 000	3 873	3 990	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		2 701 000	2 524	2 588	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2028/06/01		2 002 000	1 910	1 945	
Gouvernement du Canada	2,25 %	2029/06/01		1 687 000	1 633	1 644	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		4 130 000	3 673	3 768	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		5 391 000	4 681	4 857	
Gouvernement du Canada	5,75 %	2033/06/01		72 000	88	85	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2045/12/01		736 000	776	755	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		3 894 000	3 611	3 524	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2051/12/01		1 149 000	897	878	
PSP Capital Inc.	0,90 %	2026/06/15		117 000	108	114	
					31 226	31 780	45,0 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux							
CDP Financière inc.	3,70 %	2028/03/08		10 000	10	10	
Financement-Québec	5,25 %	2034/06/01		379 000	420	420	
Hydro-Québec	5,00 %	2045/02/15	série JM	1 608 000	1 804	1 763	
Ontario Power Generation Inc.	3,32 %	2027/10/04	rachetable	7 000	7	7	
Ontario Power Generation Inc.	2,98 %	2029/09/13	série 4, rachetable	302 000	284	294	
Province d'Alberta	2,55 %	2027/06/01		271 000	263	268	
Province d'Alberta	2,90 %	2029/09/20		547 000	528	540	
Province d'Alberta	3,30 %	2046/12/01		1 011 000	886	875	
Province de la Colombie-Britannique	2,85 %	2025/06/18		104 000	103	104	
Province de la Colombie-Britannique	6,15 %	2027/11/19		106 000	116	115	
Province de la Colombie-Britannique	6,35 %	2031/06/18		285 000	336	333	
Province de la Colombie-Britannique	4,15 %	2034/06/18		123 000	126	126	
Province de la Colombie-Britannique	3,20 %	2044/06/18		1 341 000	1 167	1 153	
Province du Manitoba	3,00 %	2028/06/02		275 000	270	274	
Province du Manitoba	4,10 %	2041/03/05		884 000	877	864	
Province du Nouveau-Brunswick	4,55 %	2037/03/26		513 000	539	536	
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	4,50 %	2037/04/17		415 000	425	425	
Province de la Nouvelle-Écosse	5,80 %	2033/06/01		45 000	52	52	
Province de la Nouvelle-Écosse	4,70 %	2041/06/01		377 000	404	396	
Province d'Ontario	1,75 %	2025/09/08		164 000	158	163	
Province d'Ontario	2,60 %	2027/06/02		169 000	165	167	
Province d'Ontario	1,05 %	2027/09/08		587 000	533	557	
Province d'Ontario	2,90 %	2028/06/02		533 000	517	530	
Province d'Ontario	2,70 %	2029/06/02		558 000	540	547	
Province d'Ontario	2,05 %	2030/06/02		1 328 000	1 195	1 248	
Province d'Ontario	3,65 %	2033/06/02		1 474 000	1 428	1 471	
Province d'Ontario	5,60 %	2035/06/02		86 000	100	98	
Province d'Ontario	3,45 %	2045/06/02		3 006 000	2 726	2 691	
Province d'Ontario	2,80 %	2048/06/02		2 450 000	1 962	1 935	
Province de Québec	2,75 %	2025/09/01		74 000	73	74	
Province de Québec	2,50 %	2026/09/01		254 000	248	252	
Province de Québec	2,75 %	2027/09/01		89 000	87	88	
Province de Québec	2,75 %	2028/09/01		111 000	108	110	
Province de Québec	2,30 %	2029/09/01		302 000	282	291	
Province de Québec	1,90 %	2030/09/01		697 000	632	647	
Province de Québec	6,25 %	2032/06/01		960 000	1 120	1 123	
Province de Québec	5,00 %	2038/12/01		11 000	12	12	
Province de Québec	4,25 %	2043/12/01		308 000	314	308	
Province de Québec	3,50 %	2048/12/01		2 624 000	2 357	2 328	
Province de la Saskatchewan	6,40 %	2031/09/05		200 000	239	235	
Province de la Saskatchewan	3,40 %	2042/02/03		550 000	500	496	
					23 913	23 926	33,9 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux							
Ville de Montréal	1,75 %	2030/09/01		960 000	839	876	
Municipal Finance Authority of British Columbia	2,65 %	2025/10/02		3 000	3	3	
					842	879	1,3 %
Obligations de sociétés							
407 International Inc.	3,72 %	2048/05/11	rachetable	899 000	786	793	
Alectra Inc.	5,30 %	2041/04/29	série B, rachetable	148 000	161	161	
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,60 %	2025/06/02	série 5, rachetable	188 000	187	188	
Fonds de placement immobilier Allied	1,73 %	2026/02/12	série H, rachetable	3 000	3	3	
Fonds de placement immobilier Allied	3,13 %	2028/05/15	série G, rachetable	302 000	274	285	
Banque de Montréal	4,61 %	2025/09/10	rachetable	387 000	395	391	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB indiciel obligataire canadien CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Banque de Montréal	3,19 %	2028/03/01		507 000	484	504	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	2,62 %	2026/12/02		352 000	336	348	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	1,40 %	2027/11/01		270 000	239	256	
Bell Canada	2,75 %	2025/01/29	rachetable	302 000	297	302	
Bell Canada	3,50 %	2050/09/30	rachetable	419 000	311	319	
Brookfield Corp.	5,95 %	2035/06/14		151 000	163	167	
Brookfield Renewable Partners ULC	3,75 %	2025/06/02	rachetable	2 000	2	2	
CAE Inc.	5,54 %	2028/06/12	rachetable	58 000	60	60	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,20 %	2028/07/31	rachetable	122 000	118	121	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	3,53 %	2029/06/11	série M, rachetable	125 000	117	123	
Cogeco Communications Inc.	2,99 %	2031/09/22	rachetable	75 000	65	69	
CU Inc.	4,72 %	2043/09/09	rachetable	466 000	463	476	
Enbridge Gas Inc.	2,90 %	2030/04/01	rachetable	466 000	440	450	
Enbridge Inc.	3,10 %	2033/09/21	rachetable	162 000	144	149	
Enbridge Pipelines Inc.	3,52 %	2029/02/22	rachetable	245 000	236	243	
Compagnie Crédit Ford du Canada	6,38 %	2028/11/10	rachetable	341 000	357	364	
Great-West Lifeco Inc.	2,38 %	2030/05/14	rachetable	339 000	302	318	
Health Montreal Collective L.P.	6,72 %	2049/09/30	fonds d'amortissement	80 175	92	94	
Honda Canada Finance Inc.	3,44 %	2025/05/23		343 000	337	343	
Banque HSBC Canada	1,78 %	2026/05/20		540 000	497	530	
Hydro One Inc.	2,77 %	2026/02/24	rachetable	160 000	156	159	
Hydro One Inc.	4,17 %	2044/06/06	rachetable	917 000	867	874	
John Deere Financial Inc.	2,41 %	2025/01/14		188 000	184	188	
John Deere Financial Inc.	5,17 %	2028/09/15		83 000	87	88	
Metro Inc.	4,27 %	2047/12/04	rachetable	113 000	101	103	
Pembina Pipeline Corp.	4,75 %	2043/04/30	rachetable	537 000	482	511	
Rogers Communications Inc.	3,30 %	2029/12/10	rachetable	302 000	280	293	
Rogers Communications Inc.	5,90 %	2033/09/21	rachetable	44 000	47	48	
Banque Royale du Canada	4,64 %	2028/01/17		277 000	278	286	
Saputo Inc.	2,24 %	2027/06/16	rachetable	226 000	209	219	
Suncor Énergie Inc.	5,00 %	2030/04/09	rachetable	326 000	329	337	
TELUS Corp.	3,63 %	2028/03/01	rachetable	68 000	66	68	
TELUS Corp.	3,15 %	2030/02/19	série CAA, rachetable	415 000	380	400	
TELUS Corp.	4,40 %	2043/04/01	rachetable	227 000	201	206	
Teranet Holdings L.P.	3,72 %	2029/02/23	rachetable	78 000	73	76	
Thomson Reuters Corp.	2,24 %	2025/05/14	rachetable	112 000	109	111	
Banque Toronto-Dominion (La)	4,68 %	2029/08/01		433 000	436	449	
TransCanada PipeLines Ltd.	3,80 %	2027/04/05	rachetable	392 000	386	394	
TransCanada PipeLines Ltd.	4,55 %	2041/11/15	rachetable	462 000	414	436	
Waste Management of Canada Corp.	2,60 %	2026/09/23	rachetable	72 000	69	71	
					12 020	12 376	17,5 %
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES					68 001	68 961	97,7 %
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Allemagne							
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau	4,70 %	2037/06/02		311 000	329	331	
					329	331	0,5 %
États-Unis							
Metropolitan Life Global Funding I	1,95 %	2028/03/20		187 000	170	178	
					170	178	0,2 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					499	509	0,7 %
OBLIGATIONS SUPRANATIONALES							
Banque asiatique de développement	4,65 %	2027/02/16		78 000	80	81	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1,80 %	2027/01/19		320 000	298	312	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	3,70 %	2028/01/18		189 000	189	193	
					567	586	0,9 %
TOTAL DES OBLIGATIONS SUPRANATIONALES					567	586	0,9 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					69 067	70 056	99,3 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					—		
TOTAL DES PLACEMENTS					69 067	70 056	99,3 %
Autres actifs, moins les passifs						524	0,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						70 580	100,0 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d)

Le FNB CIBC peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, le FNB CIBC n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le FNB indiciel obligataire canadien CIBC (le *FNB CIBC*) cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice agrégé d'obligations canadiennes qui mesure le rendement du marché canadien des obligations de qualité. Le FNB CIBC cherche à reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada Obligations de base^{MC} (l'*indice*) ou de tout indice qui le remplace.

Stratégies de placement : Le FNB CIBC investit dans les titres constitutifs de l'indice et les détient dans la même proportion environ que leur proportion dans l'indice, ou investit par ailleurs d'une façon qui vise à suivre le rendement de l'indice.

Les principaux risques inhérents au FNB CIBC sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques liés aux actions, au change, aux marchés étrangers et à l'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le FNB CIBC au 31 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le FNB CIBC au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	43,4
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	34,0
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	1,7
Obligations de sociétés	17,8
Obligations internationales	
Allemagne	0,6
États-Unis	0,2
Obligations supranationales	1,0
Autres actifs, moins les passifs	1,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB CIBC avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	46,4	45,5
AA	33,4	16,7
A	11,4	28,7
BBB	7,7	7,8
Inférieur à BBB	0,4	—
Total	99,3	98,7

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB CIBC ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risque de change

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB CIBC n'était pas exposé de façon importante au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du FNB CIBC n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du FNB CIBC dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	2 554	3 332
1 an à 3 ans	11 617	8 725
3 ans à 5 ans	11 270	5 977
Plus de 5 ans	44 615	24 256
Total	70 056	42 290

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1 338	778

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le FNB CIBC éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le FNB CIBC est exposé aux rachats quotidiens de parts rachetables. Puisque le règlement des rachats s'effectue généralement sous forme de titres, le FNB CIBC n'est pas exposé à un risque d'illiquidité important. Le FNB CIBC conserve des liquidités suffisantes pour maintenir sa liquidité.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du FNB CIBC sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des FNB CIBC qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du FNB CIBC s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts ordinaires du FNB CIBC et celui de l'indice ou des indices de référence du FNB CIBC, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du FNB CIBC. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice Morningstar ^{MD} Canada Obligations de base ^{MC}	713	430

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et passifs financiers du FNB CIBC, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	70 056	—	70 056
Total des actifs financiers	—	70 056	—	70 056

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	42 290	—	42 290
Total des actifs financiers	—	42 290	—	42 290

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le FNB CIBC ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

L'indice Morningstar^{MD} Canada Obligations de base^{MC} est une marque de commerce ou une marque de service de Morningstar, Inc. et est utilisé à certaines fins par Gestion d'actifs CIBC inc. aux termes de licences. Le FNB indiciel obligataire canadien CIBC n'est d'aucune manière parrainé, endossé ou commercialisé par Morningstar, et les parts de ce FNB CIBC ne sont pas vendues par Morningstar. En outre, Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans le FNB indiciel obligataire canadien CIBC.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des FNB CIBC et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des fonds négociés en Bourse CIBC (individuellement, le *FNB CIBC*, et collectivement, les *FNB CIBC*) est un fonds commun de placement négocié en Bourse constitué en vertu des lois de l'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des FNB CIBC est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI*) agit en qualité de promoteur, de gestionnaire (le *gestionnaire*), de conseiller en valeurs (le *conseiller en valeurs*) et de fiduciaire (le *fiduciaire*) des FNB CIBC et est chargé de l'administration et de la gestion des placements des FNB CIBC.

Les FNB CIBC sont offerts à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (*séries*) et se négocient à la Bourse de Toronto (la *TSX*) ou à la Cboe Canada Inc. (la *Cboe Canada*) en dollars canadiens. Chaque FNB CIBC peut émettre un nombre illimité de catégories de parts, pouvant être émises en une ou en plusieurs séries. Le tableau qui suit présente le symbole boursier et les séries de parts négociées à la Bourse applicable par chaque FNB CIBC, à la date des présents états financiers :

Dénomination officielle du FNB CIBC	Symbole boursier	Bourse
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	CSBI	TSX
FNB indiciel obligataire canadien CIBC	CCBI	TSX
FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA)	CGBI	TSX
FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC	CCEI	TSX
FNB indiciel d'actions américaines CIBC	CUEI	TSX
FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA)	CUEH	TSX
FNB indiciel d'actions internationales CIBC	CIEI	TSX
FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA)	CIEH	TSX
FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC	CEMI	TSX
FNB indiciel énergie propre CIBC	CCLN	Cboe Canada
FNB de dividendes canadien à faible volatilité Qx CIBC	CQLC	Cboe Canada
FNB de dividendes américain à faible volatilité Qx CIBC	CQLU	Cboe Canada
FNB de dividendes international à faible volatilité Qx CIBC	CQLI	Cboe Canada
FNB actif d'obligations à taux variable de qualité CIBC	CAFR	TSX
FNB actif d'obligations de sociétés de qualité CIBC	CACB	TSX
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)	CFLX	TSX
FNB d'actions internationales CIBC	CINT	TSX
FNB de croissance mondial CIBC	CGLO	TSX

Les expressions *FNB indiciel CIBC* et *FNB indiciels CIBC* désignent l'un ou l'ensemble des FNB CIBC suivants : FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, FNB indiciel obligataire canadien CIBC, FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA), FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC, FNB indiciel d'actions américaines CIBC, FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA), FNB indiciel d'actions internationales CIBC, FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA), FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC et FNB indiciel énergie propre CIBC.

Chaque série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une série. Les charges propres à une série sont réparties par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts.

La date à laquelle chaque FNB CIBC a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque série de chaque FNB CIBC ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du fonds négocié en Bourse* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des FNB CIBC est présenté au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chacun des FNB CIBC sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chacun des FNB CIBC sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, à l'exception des FNB CIBC créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 3 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque FNB CIBC est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les FNB CIBC pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des FNB CIBC. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des FNB CIBC (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les actifs financiers doivent être classés au moment de la comptabilisation initiale dans l'une des catégories ci-dessous en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des FNB CIBC et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des FNB CIBC est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des FNB CIBC; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les FNB CIBC ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque FNB CIBC relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des FNB CIBC en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des FNB CIBC, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque FNB CIBC pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les FNB CIBC. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les FNB CIBC utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les FNB CIBC classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque FNB CIBC se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un FNB CIBC, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les FNB CIBC, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les FNB CIBC. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les FNB CIBC sont exposés. Certains FNB CIBC peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des FNB CIBC représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les FNB CIBC peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les FNB CIBC relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 21.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les FNB CIBC peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des FNB CIBC.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les FNB CIBC sont exposés aux rachats quotidiens de parts rachetables et, puisque le règlement des rachats s'effectue généralement sous forme de titres, le FNB CIBC n'est pas exposé à un risque d'illiquidité important. De façon générale, les FNB CIBC conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un FNB CIBC de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour un FNB CIBC.

Notes des états financiers

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des FNB CIBC. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2024, les FNB CIBC n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les FNB CIBC et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les FNB CIBC n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au FNB CIBC qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le FNB CIBC.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un FNB CIBC est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le FNB CIBC. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des FNB CIBC, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des FNB CIBC, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les FNB CIBC peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les FNB CIBC qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les FNB CIBC qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Swaps

Les FNB CIBC peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les FNB CIBC peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les FNB CIBC à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les FNB CIBC ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des FNB CIBC applicables.

i) Prêt de titres

Un FNB CIBC peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un FNB CIBC ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce FNB CIBC (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du FNB CIBC dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au FNB CIBC le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un FNB CIBC sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des FNB CIBC et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des FNB CIBC. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des FNB CIBC et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les FNB CIBC. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des FNB CIBC.

j) Fonds à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une série) du FNB CIBC sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une série n'ont pas besoin d'être attribués.

k) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

l) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	JPY	Yen japonais
ARS	Peso argentin	KRW	Won sud-coréen
AUD	Dollar australien	MAD	Dirham marocain
BRL	Real brésilien	MXN	Peso mexicain
CAD	Dollar canadien	MYR	Ringgit malais
CHF	Franc suisse	NOK	Couronne norvégienne
CLP	Peso chilien	NZD	Dollar néo-zélandais
CNY	Renminbi chinois	PEN	Nouveau sol péruvien
COP	Peso colombien	PHP	Peso philippin
CZK	Couronne tchèque	PKR	Roupie pakistanaise
DKK	Couronne danoise	PLN	Zloty polonais
EGP	Livre égyptienne	QAR	Riyal qatarien
EUR	Euro	RUB	Rouble russe
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taiwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

m) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Notes des états financiers

n) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les FNB CIBC évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des FNB CIBC.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un FNB CIBC correspond à un jour ouvrable où une séance de négociation est tenue à la TSX ou à la Cboe Canada et où la bourse ou le marché principal pour les titres détenus par le FNB CIBC est ouvert aux fins de négociation. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un FNB CIBC est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le FNB CIBC et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un FNB CIBC investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

d) Dérivés

Les contrats à terme seront évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un FNB CIBC sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des FNB CIBC sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un FNB CIBC pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les FNB CIBC peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des FNB CIBC à ces placements. Les participations des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les FNB CIBC ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des FNB CIBC dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Les FNB CIBC sont autorisés à émettre un nombre illimité de catégories de parts cessibles et rachetables, pouvant être émises en une ou en plusieurs séries, représentant une quote-part égale et indivise de l'actif net attribuable aux porteurs des parts rachetables de ce FNB CIBC.

Chaque part confère à son porteur le droit à un vote aux assemblées des porteurs de parts et à une participation égale à celle de toutes les autres parts du FNB CIBC à l'égard de tous les paiements faits aux porteurs de parts, sauf les distributions de frais de gestion, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital réalisés nets et, à la dissolution, à une participation égale au reliquat de l'actif net des FNB CIBC après le règlement de toutes les dettes non réglées attribuables aux parts du FNB CIBC. Le FNB CIBC n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un FNB CIBC est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce FNB CIBC, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des FNB CIBC et calculés quotidiennement. Les frais de gestion, majorés de la TPS/TVH applicable, sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les honoraires du conseiller en valeurs sont prélevés par le gestionnaire sur les frais de gestion reçus des FNB CIBC. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque série de parts du FNB CIBC sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus du paiement des frais de gestion et à moins qu'ils ne soient pris en charge ou remboursés par le gestionnaire, les seuls frais payables par chacun des FNB CIBC sont les frais liés aux emprunts et aux intérêts; les honoraires et frais du CEI ou des membres du CEI; les nouveaux frais pouvant découler de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après l'établissement des FNB CIBC; les frais de dissolution que le gestionnaire peut attribuer à un FNB CIBC; les honoraires et frais liés à un litige ou engagés dans le but de faire valoir des droits pour le compte des FNB CIBC; les charges extraordinaires; les taxes de vente (y compris la TPS/TVH) sur ces charges ainsi que l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et toute autre taxe. Les FNB CIBC ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut également imputer à un FNB CIBC un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un FNB CIBC qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un FNB CIBC. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le FNB CIBC au propriétaire véritable de parts du FNB CIBC applicable à titre de distribution de trésorerie (les *distributions des frais de gestion*).

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le FNB CIBC. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le FNB CIBC ou sur tout autre investisseur du FNB CIBC. Le gestionnaire se réserve le droit d'arrêter d'effectuer des distributions des frais de gestion ou d'y apporter des changements en tout temps.

Lorsqu'un FNB CIBC investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le FNB CIBC ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le FNB CIBC ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les FNB CIBC sont admissibles ou entendent devenir admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement, à l'exception du FNB de dividendes canadien à faible volatilité Qx CIBC, du FNB de dividendes américain à faible volatilité Qx CIBC et du FNB de dividendes international à faible volatilité Qx CIBC, qui sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les FNB CIBC, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des FNB CIBC sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des FNB CIBC a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les FNB CIBC et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un FNB CIBC peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un FNB CIBC sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des FNB CIBC qui sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement se termine le 15 décembre et l'année d'imposition des FNB CIBC qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire se termine le 31 décembre. Le FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC et le FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA) entendent devenir admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement; cependant, l'année d'imposition de ces FNB CIBC se termine le 31 décembre.

Les FNB CIBC sont actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les FNB CIBC peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, et seraient assujéti aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les FNB CIBC comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les FNB CIBC aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs des FNB CIBC peut se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage et aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des FNB CIBC. Le total des rabais de courtage versés par les FNB CIBC aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un FNB CIBC, les coûts sont répartis entre ces FNB CIBC en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs.

Notes des états financiers

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux FNB CIBC, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les FNB CIBC peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des FNB CIBC, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des FNB CIBC en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des FNB CIBC au nom d'un autre fonds de placement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés.

Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du FNB CIBC.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des FNB CIBC

GACI est le gestionnaire, le fiduciaire et le conseiller en valeurs de chacun des FNB CIBC.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des FNB CIBC, aux services juridiques, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire prend des dispositions pour la prestation des autres services administratifs requis par les FNB CIBC.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux FNB CIBC. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs qui traite les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs des FNB CIBC à prendre des décisions en matière de placement pour les FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des FNB CIBC. Le total des rabais de courtage versés par les FNB CIBC aux courtiers liés est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque FNB CIBC.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des FNB CIBC, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les FNB CIBC et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux FNB CIBC, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des FNB CIBC (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les FNB CIBC. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un FNB CIBC, ou une partie d'un FNB CIBC, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services au FNB CIBC, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire.

Les montants en dollars versés par les FNB CIBC (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains FNB CIBC. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces FNB CIBC.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC
FNB indiciel obligataire canadien CIBC
FNB indiciel obligataire mondial sauf Canada CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions canadiennes CIBC
FNB indiciel d'actions américaines CIBC
FNB indiciel d'actions américaines CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions internationales CIBC
FNB indiciel d'actions internationales CIBC (couvert en \$ CA)
FNB indiciel d'actions de marchés émergents CIBC

FNB indiciel énergie propre CIBC
FNB de dividendes canadien à faible volatilité Qx CIBC
FNB de dividendes américain à faible volatilité Qx CIBC
FNB de dividendes international à faible volatilité Qx CIBC
FNB actif d'obligations à taux variable de qualité CIBC
FNB actif d'obligations de sociétés de qualité CIBC
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)
FNB d'actions internationales CIBC
FNB de croissance mondial CIBC

(collectivement, les « FNB CIBC »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des FNB CIBC, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des FNB CIBC aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des FNB CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des FNB CIBC. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des FNB CIBC avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque FNB CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les FNB CIBC ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de présentation de l'information financière des FNB CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude reconnue du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des FNB CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des FNB CIBC à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les FNB CIBC à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gary Chin.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2025



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1-888-888-3863

www.cibc.com/fnb

info@gestiondactifscibc.com

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

Les FNB CIBC sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des FNB CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1-888-888-3863, parlez-en à votre conseiller ou visitez le site www.cibc.com/fnb.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques déposées de la Banque CIBC, utilisées sous licence.